



BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Depuis 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0.68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

C'est à vous de choisir le bénéficiaire !

L'IFP de Pontarlier est habilité à percevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur notre institut et procéder au paiement en direct.

MONTANT À VERSER DIRECTEMENT À L'IFP DE PONTARLIER

Virement **IBAN FR04 3000 1006 42C2 520000000 15**

Libellé **TA 2022 IFP Pontarlier**

Chèque N°

Montant :

A l'ordre de **Trésor Public**

CODE UAI **0251582**

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale

SIRET

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Interlocuteur

Fonction

@courriel

REÇU LIBÉRATOIRE

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par courriel

RENSEIGNEMENTS & CONTACT

Bordereau à retourner à : IFP—Rue du Général Girod—CS 10329—25304 PONTARLIER CEDEX

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Christel Guyon au 03 81 38 53 30 ou ifp@chi-hc.fr